

### **Question orale de M. Hayette : Vaccination.**

**M. Hayette** rappelle que la vaccination contre le covid devrait commencer sur le territoire ucclais dans les prochaines semaines.

Toutefois, le système institutionnel belge génère des difficultés, dans la mesure où les soins de santé dépendent des Communautés, la vaccination, des Régions, et l'achat des vaccins, de l'Etat fédéral.

Le Collège a-t-il prévu une communication spécifique à l'égard des Ucclais actifs dans les soins de santé (aides-soignantes, infirmières à domicile, etc.), des personnes âgées vivant hors des homes et maisons de repos, et des populations défavorisées ? L'information destinée aux personnes défavorisées relève-t-elle de la commune ou du CPAS ?

Vu l'organisation logistique requise pour l'acheminement des vaccins, des choix devront être opérés pour déterminer les populations à vacciner. Cette responsabilité incombe-t-elle à l'Etat fédéral ou à la Région ? La commune sera-t-elle consultée sur les critères à privilégier ?

Le Collège a-t-il prévu la mise en place de centres de vaccination et l'organisation de campagnes d'information pour inciter la population à se faire vacciner ?

**M. l'Echevin Hublet** rappelle que dans sa Déclaration de politique générale (DPG), la majorité s'est engagée à sensibiliser la population aux questions relatives à la santé en veillant à réduire les inégalités d'accès aux soins pour les personnes âgées, isolées et précarisées.

Le Collège a inscrit son action dans cette perspective depuis le début de la crise et aborde dans le même esprit la campagne de vaccination.

Cette campagne débutera officiellement le 9 janvier prochain. La firme Pfizer a annoncé la livraison d'environ 100.000 doses de son vaccin, qui nécessite deux injections.

La Communauté européenne a débloqué plus de 2 milliards d'euros pour financer les laboratoires privés. Des contrats ont été signés avec 6 laboratoires afin de précommander 1,9 milliard de doses, qui seront partagées entre les Etats membres. Actuellement, l'Agence européenne du médicament examine les premières demandes d'autorisation de mise sur le marché.

Le gouvernement fédéral souhaite parvenir à un taux de vaccination s'élevant à 70 % de la population, de manière à garantir une immunité de groupe.

Sciensano et l'Agence fédérale des médicaments ont élaboré un plan de surveillance strict afin de détecter et prévenir les effets secondaires négatifs qui pourraient survenir.

De plus, une « task force » composée de scientifiques, de gestionnaires de crise et de représentants des organisations professionnelles contribuera à la coordination de l'ensemble du programme.

La Cocom (Commission communautaire commune) est chargée de la mise en place de la stratégie de vaccination à l'échelon bruxellois.

La 1<sup>ère</sup> phase de la campagne de vaccination commencera début janvier, voire peut-être déjà le 27 décembre, et visera les personnes âgées résidant dans les homes et maisons de repos et de soin (MRS) ainsi que les professionnels du secteur de la santé. Puis ce sera le tour des personnes de plus de 65 ans ainsi que des personnes de moins de 65 ans souffrant de comorbidités. Enfin, le reste de la population devrait être invitée à se faire vacciner au début du mois de mai. La rapidité d'exécution est évidemment tributaire du rythme d'approvisionnement en vaccins.

Les communes n'ont pas été consultées sur le choix des personnes à vacciner au cours des différentes phases de ce processus. De même, aucune instruction n'a été fournie quant au rôle éventuel des CPAS dans cette opération.

La vaccination sera effectuée par des médecins à partir des principaux hôpitaux bruxellois et des centres de vaccination. Uccle, à l'instar des autres communes, pourrait être sollicitée pour mettre des infrastructures à disposition.

Au cours de la 1<sup>ère</sup> phase, des séances de vaccination pourront être menées de façon décentralisée et donc avoir lieu directement dans les maisons de repos et de soins (MRS), certaines maisons médicales, voire dans des bus mobiles.

La commune participera aux campagnes de communication, avec l'aide des outils fournis par la Cocom et ciblera les informations transmises en fonction des publics destinataires.

Mais pour atteindre le seuil de 70 % de vaccinés au sein de la population, il faudra aussi convaincre les personnes âgées atteintes de déficiences cognitives, ce qui n'est pas une tâche aisée. Pour les citoyens dans

l'incapacité de poser un choix en raison de leur handicap mental, l'entourage familial et le médecin traitant auront à décider s'il convient de procéder à une vaccination.

Il ne faut pas non plus sous-estimer l'épuisement du personnel médical, soumis à rude épreuve depuis le début de la crise.

Il semblerait que les personnes âgées soient les plus disposées à se faire vacciner. Les plus réticents seraient les jeunes et les citoyens dans la tranche d'âge 30-50 ans.

**M. Hayette** invite le Collège à accélérer le processus de communication si cela s'avère nécessaire.